



Communiqué de presse

Mercredi 8 février 2017

Les travaux du Tram 12 Express vont pouvoir commencer

Le STIF se félicite de la signature du protocole de financement entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et SNCF, permettant le lancement des travaux du Tram 12 Express entre Massy et Evry.

Projet emblématique du nouveau CPER signé le 7 février 2017 par l'Etat et la Région Ile-de-France, ce projet structurant pour l'Essonne va changer la vie de 40 000 voyageurs par jour en desservant le territoire entre Massy et Evry à une fréquence de 10 minutes.

L'engagement des financeurs et particulièrement de la Région Ile-de-France qui apporte une participation financière exceptionnelle en 2017 de 179 M€, soit 80% des besoins d'engagements financiers, permet aux maîtres d'ouvrage (SNCF Mobilité, SNCF Réseau et le STIF) de passer les marchés de travaux nécessaires dès cette année. Valérie Péresse, Présidente du STIF et de la Région Ile-de-France a expressément demandé à tous les maîtres d'ouvrage de s'engager à respecter le calendrier qui prévoit la fin des travaux fin 2020.

Engagement de financement du Tram 12 Express entre Massy et Evry

Le coût d'objectif du Tram 12 Express est de 553,1 M€. Le projet a déjà fait l'objet de sept conventions entre 2009 et 2015 pour le financement des études et d'une partie des premiers travaux. Compte tenu des montants d'ores et déjà engagés, le montant de la phase de réalisation de l'opération Tram 12 Express s'élève à 475 M€ courants.

La révision du volet « mobilité multimodale » du Contrat de Plan État Région 2015-2020 permet d'entériner l'ajustement du tour de table financier du Tram 12 Express pour tenir notamment compte de l'apport pouvant raisonnablement être attendu du Conseil départemental de l'Essonne. L'État et la Région ont conjointement accepté d'augmenter leur participation afin de permettre la réalisation de l'opération.

Les financeurs, État, Région Île-de-France, Département de l'Essonne et SNCF Réseau s'engagent à mettre en place les financements nécessaires à la réalisation des travaux. Cet engagement est décliné à travers un protocole-cadre définissant les modalités précises du financement sur la période.

- La Région Ile-de-France contribue au projet à hauteur de 265 M€
- Le département de l'Essonne contribue au projet à hauteur 47,7 M€
- SNCF Réseau contribue à hauteur de 19,6 M€
- L'État contribue au projet à hauteur de 142,7 M€



Contacts Presse

→ Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
→ Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info